



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° DEL 2026-023 - ELECTION DU MAIRE - INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre d'élus		
En exercice	Présents	Votants
35	35	35

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars, le Conseil Municipal légalement convoqué le 23 mars 2026, s'est réuni Salle du conseil municipal en séance sous la présidence de M. Gérard GAILLARD, élu.

Présents :

M. Pierre GONZALVEZ, Mme Florence CHAMBON, M. Alain PARENT, Mme Valérie CANILLAS, M. Denis SERRE, Mme Brigitte BARANDON, M. Ludovic GERMAIN, Mme Chantal ROUBAUD, M. Philippe ROUX, Mme Valérie BASIN, M. Thierry OLIVIER, Mme Elisabeth DELACROIX, M. Eric BRUXELLE, Mme Céline DOUSSOT, M. Gérard GAILLARD, Mme Sabine PLANEILLE, M. Laurent PAILLET, Mme Marie LEGARS-LAVAURE, M. Nicolas VALIENTE, Mme Claire CLARETON, M. Alain OUDARD, Mme Nassera HAOUA FERRADJI, M. Christophe OUVIER, Mme Amandine AUDOUARD, M. David GALERA, Mme Annie MEYNARD, M. Romain DUFAUD, Mme Isabelle ABRASSART YSAYE, M. Mathieu BONNET, Mme Chantal UGHETTO-BUDIN PERDRIOLLE, M. Jamel FATMI, Mme Alexandra FERREIN, M. François DUCLAUX, M. Christian MONTAGARD, Mme Sandra ROELANDTS DELAVAL.

Absents non excusés : 0

Procurations : 0

Secrétaire de séance : Monsieur Alain PARENT

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-4 et L. 2122-7,

Considérant que le conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 35

À déduire (bulletins blancs ou nuls ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 33

Majorité absolue : 17

Ont obtenu :

- M. Pierre GONZALVEZ 26 voix (Vingt Six)
- M. Romain DUFAUD 7 voix (Sept)

Monsieur Pierre GONZALVEZ a obtenu la majorité absolue et a été proclamé maire.

L'Isle-sur-la-Sorgue, le 27 mars 2026

Monsieur Alain PARENT
Secrétaire de séance

M. Pierre GONZALVEZ
Maire



Publiée le 27 mars 2026

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.